



Wallonie



Service public
de Wallonie

Aux Présidents des intercommunales
Aux Directions des Intercommunales

Namur, le 11 DEC. 2014

V. Réf. :
N. Réf. : 14/B/PF/DS/CP/VD/0008

Objet : La taxation des Intercommunales à l'Impôt des sociétés.

Mesdames,
Messieurs,

Comme vous l'avez certainement appris, le projet de loi-programme du 28 novembre 2014 prévoit :

- de supprimer l'exonération à l'ISOC pour toutes les intercommunales contenues à l'article 180, 1° du Code des Impôts sur le revenu ;
- de taxer à l'ISOC les réserves et provisions (présents dans les comptes) accumulés sous le régime de l'impôt des personnes morales.

De l'état actuel des textes en projet et de la situation des intercommunales wallonnes au regard du code des sociétés et du code de la démocratie locale (-rappelons que celles-ci doivent avoir une forme de société anonyme ou de société coopérative en vertu du code de la démocratie-), on peut conclure que nos intercommunales seront toutes soumises à l'ISOC, y compris celles qui relèvent du secteur non-marchand.

De même la taxation des réserves et provisions risque de ne plus permettre de réaliser les investissements nécessaires à la pérennité du service ou au lissage des accroissements de coûts desdits services.

Notons cependant que les régies restent exonérées d'impôt.

Comme l'ont revendiqué dans des communiqués SANTHEA et l'Union des Villes et Communes de Wallonie, cet assujettissement à l'ISOC risque de voir les tarifs des services rendus par vos intercommunales revus à la hausse.

Dans un même ordre d'idée, cela diminuera les revenus des associés que sont les communes et provinces avec toutes les conséquences qui pourraient être induites sur la fiscalité locale, la qualité des services rendus et le développement des infrastructures.

Je voulais vous informer de la situation et de l'intention du Gouvernement wallon de saisir le Comité de concertation de cette problématique.

Mon Cabinet et moi-même sommes à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Paul Furlan